



- SOMMAIRE DU LIVRET 1 -

1. PREAMBULE	3
2. PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
2.1. Cadre géographique.....	4
2.2. Cadre géologique	4
2.3. Données météorologiques et hydrologiques	5
2.4. Hydrographie	5
3. LES PHENOMENES NATURELS.....	6
3.1. Définition et choix du périmètre d'étude	6
3.2. Les inondations et crues torrentielles	6
3.2.1. Survenance et déroulement	6
3.2.2. Evénements dommageables recensés.....	7
3.2.3. Les débits des cours d'eau	8
3.3. Les mouvements de terrain	9
3.3.1. Les chutes de blocs.....	9
3.3.1.1. Les instabilités rocheuses	9
3.3.2. Les glissements de terrain.....	9
3.3.3. Les affaissements et effondrements	10
3.3.4. Les retraits et gonflements des sols	10
3.4. Carte de localisation des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes).....	12
4. LES ALEAS	13
4.1. Définition	13
4.2. Echelle de gradation d'aléas par type de risque.....	14
4.2.1. L'aléa "inondations et crues torrentielles"	14
4.2.2. Aléa "mouvement de terrain".....	15
4.2.2.1. Aléa "chutes de pierres et/ou blocs".....	15
4.2.2.2. Aléa "glissements de terrain".....	16
4.2.2.3. Aléa "affaissement-effondrement	17
4.3. Inventaire des phénomènes naturels et niveau d'aléa des zones du P.P.R. (hors séismes)	18
4.3.1. Zones directement exposées.....	18
4.4. Carte des aléas des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes).....	24
5. ENJEUX et VULNERABILITE	25
5.1. Définition	25
5.2. Evaluation des enjeux et Niveau de vulnérabilité par type de risques.....	25
5.2.1. Les inondations et crues torrentielles	25
5.2.2. Les mouvements de terrain	26
5.2.2.1. Les chutes de pierres et/ou blocs.....	26
5.2.2.2. Les glissements de terrain.....	26
6. LES RISQUES NATURELS.....	28

Lien vers le règlement

Légende de la photographie de couverture : plaine et village de Caumont vu du pont de Taurigan-Castet.

1. PREAMBULE

L'Etat et les communes ont des responsabilités respectives en matière de prévention des risques naturels. L'Etat doit afficher les risques en déterminant leur localisation et leurs caractéristiques et en veillant à ce que les divers intervenants les prennent en compte dans leurs actions. Les communes ont le devoir de prendre en considération l'existence des risques naturels sur leur territoire, notamment lors de l'élaboration de documents d'urbanisme et de l'examen des demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols.

Le territoire de la commune de Caumont concerné partiellement par le périmètre d'étude du PPR, est exposé à plusieurs types de risques naturels :

- le **risque inondation et crue torrentielle** en fond de vallée par le Salat et ses affluents,
- le **risque de mouvements de terrain**, distingué en chutes de pierres et/ou blocs en pied de falaise, en glissements de terrain sur certains secteurs de versant,

Aussi, une délimitation des zones exposées à ces risques naturels a été réalisée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.) établi en application du Code de l'Environnement, notamment les articles L.561-1 à 561-2 et L.562-1 à 562-7 ; les dispositions relatives à l'élaboration de ce document étant fixées par le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 (cf. annexe).

En permettant la prise en compte :

- des risques naturels dans les documents d'aménagement traitant de l'utilisation et de l'occupation des sols,
- de mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre par les collectivités publiques et par les particuliers,

le Code de l'Environnement, permet de réglementer le développement des zones concernées, y compris dans certaines zones non exposées directement aux risques, par des prescriptions de toute nature pouvant aller jusqu'à l'interdiction.

En contrepartie de l'application des dispositions du P.P.R., le mécanisme d'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982, modifiée par l'article 18 et suivants de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, et reposant sur un principe de solidarité nationale, est conservé. Toutefois, le non-respect des règles de prévention fixées par le P.P.R. ouvre la possibilité pour les établissements d'assurance de se soustraire à leurs obligations.

Les P.P.R. sont établis par l'Etat et ont valeur de servitude d'utilité publique (article L.562-4 du Code de l'Environnement) ; ils sont opposables à tout mode d'occupation et d'utilisation du sol. Les plans d'urbanisme (P.L.U., Carte communale...) doivent respecter leurs dispositions et les comporter en annexe (L 126-1 du code de l'urbanisme).

L'arrêté préfectoral du 12 septembre 2001 prescrit l'établissement d'un P.P.R. (Plan de Prévention aux Risques naturels prévisibles) de la commune de Caumont selon l'article L.562-6 du Code de l'Environnement.

2. PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1. Cadre géographique

La commune de Caumont couvre une superficie de 922 ha. Elle est comprise entre les communes de Taurignan-Castet et Mercenac au nord, Lorp-Sentaraille à l'est, Prat-Bonrepaux à l'ouest et Montgauch au sud.

Son territoire s'étend exclusivement en rive gauche de la rivière du Salat. Il s'étend au sud de l'aérodrome d'Antichan à la Serre de Mireloup. Il est délimité au nord par le Salat. Cette commune est traversée par trois principaux ruisseaux, affluents du Salat:

- le ruisseau de Niart
- le ruisseau de Rieutort
- le ruisseau de Marcazeau venant de la commune voisine, Lorp-Sentaraille

La commune de Taurignan-Vieux donne passage à la route départementale n° 117 reliant Saint-Girons à Saint Gaudens en rive gauche du Salat.

L'urbanisation se localise :

- le long de la RD n°117, au bourg de Caumont

La population de Caumont a augmenté de 26 habitants entre le recensement de 1990 (287 habitants) et celui de 1999 (313 habitants).

2.2. Cadre géologique

La vallée du Salat en aval de Saint Girons s'inscrit dans la zone ariégeoise de la zone Nord-Pyrénéenne.

La commune de Caumont se situe dans le synclinal de Saint Lizier. Les terrains rencontrés datent de l'ère secondaire. Ce sont des terrains sédimentaires datant de l'Albien. Ils sont constitués de flysch noir. Ce flysch se compose d'une alternance de marnes, de grès glauconieux, de micro brèches et de conglomérats polygéniques.

La vallée du Salat se resserre juste avant le méandre de Mercenac et l'érosion de celui-ci ainsi qu'un phénomène tectonique ont entraîné l'affleurement de dolomies et de calcaires subécifaux du Jurassique. Ces formations forment des falaises en bordure de la RD n°117.

Les terrasses alluviales du Salat et de ses affluents sont constituées principalement de graviers et de limons et composent les terrains urbanisés.

2.3. Données météorologiques et hydrologiques

Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 1000 mm à Saint Girons (382 m). Le Salat présente un bassin versant de l'ordre de 1080m² à Saint Lizier.

Ce sont les flux d'ouest et sud - ouest qui sont à l'origine des plus importantes crues du Salat qui présente des débits soutenus toute l'année et des hautes eaux de printemps (mai) dues à l'alimentation par la fonte des neiges du bassin amont montagneux.

Les évènements climatologiques, à caractère exceptionnel, tiennent aux quantités de précipitations enregistrées au cours des crues du 18 et 19 mai 1977 et du 5 octobre 1992.

La crue du 19 mai 1977 a été engendré par un cumul de précipitation, 209 mm d'eau relevés au cours des 19 premiers jours du mois de mai à la station de Saint-Girons Antichan ajouté à la fonte des neiges sur le haut bassin versant.

La crue du 5 octobre 1992 correspond à des précipitations de l'ordre de 220 mm d'eau en 24 heures à la station de Saint-Girons Antichan.

2.4. Hydrographie

Le Salat constitue la limite nord de la commune de Caumont. Il est de direction Est/Ouest. Trois affluents principaux alimentent le Salat. Ils drainent le territoire communal.

- le ruisseau de Niart, au sud, possède un bassin versant d'une superficie de 12.26 km². Sa longueur maximale est de 5000 m et est direction générale sud-nord. Le Niart est alimenté par les ruisseaux de Marcazeau et de Rieutort juste avant de se jeter dans le Salat. Ces deux ruisseaux sont à étudier indépendamment car ils ont une hydrologie à part.

- Le ruisseau de Rieutort, de direction sud-nord traverse la zone industrielle avant de se jeter dans le Niart. Son bassin versant est compris sur le territoire communal de Caumont et est de l'ordre de 1.5 km².

- Le ruisseau de Marcazeau est issu de la commune de Lorp-Sentaraille et arrive sur Caumont par le centre du village en longeant le talus de l'ancienne voie ferrée. Son bassin versant possède une superficie de 2.3 km² et son affluent principal est long de 3.850 km

Ces trois ruisseaux ont tous une hydrologie très différente mais ont une influence sur les crues du Salat au niveau de sa plaine d'extension.

3. LES PHENOMENES NATURELS

Les différents phénomènes naturels pris en compte dans le cadre de ce Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles sont :

- les inondations et les crues torrentielles,
- les mouvements de terrain, identifiés en chutes de blocs et glissements de terrain,

3.1. Définition et choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude du P.P.R. de Caumont définit la zone à l'intérieur de laquelle sera appliqué le règlement de ce document de prévention des risques naturels. Il concerne les secteurs où réside la population et où s'exercent les activités et l'occupation humaine. Il s'agit des zones urbanisées ou susceptibles de l'être, celles d'aménagements touristiques, et enfin les voies de circulations normalement carrossables. L'étude des risques naturels demande, bien entendu, de pratiquer des observations au-delà de ce périmètre.

3.2. Les inondations et crues torrentielles

3.2.1. Survenance et déroulement

Le Salat draine une superficie de 1570 km² jusqu'à sa confluence avec la Garonne. Au niveau de Caumont ses crues sont importantes. Elles résultent de précipitations importantes survenant dans le haut bassin versant cumulées à une forte fonte des neiges.

Ces caractéristiques sont à retenir car elles confèrent au Salat son caractère torrentiel qui se manifeste par :

- une réponse hydrologique brutale du bassin versant à la suite de la concentration des pluies intenses,
- un courant rapide malgré les zones d'expansion de crue en amont du territoire communal.

Le Salat est un cours d'eau dont les inondations concernent les zones urbaines et mettent en jeu la sécurité publique.

Les ruisseaux de Niart et Rieutort possèdent de petits bassins versants et réagissent comme des torrents lors des crues. Leurs réponses hydrologiques sont brutales issues d'orages forts après une longue période pluvieuse qui aura saturée les sols.

Le ruisseau de Marcazeau est un ruisseau de plaine avec une pente moyenne très faible et récolte surtout les eaux de ruissellement venant des coteaux et des axes de circulations.

3.2.2. Evénements dommageables recensés

Dates	Conséquences	Sources
28 octobre 1826 et 27 – 31 mai octobre 1833 juin 1835 juin 1856 Hiver 1940-41	Inondation sur le bas Salat	CIMA 1991
23 juin 1875	<p>A St Girons, le Salat a débordé et inondé une partie de la ville mais il n'y a eu aucun malheur à déplorer ; les moulins et les usines ont été fortement endommagées. Le canton de St Lizier a été également éprouvé. La plupart de ses usines et ses papeteries ont été détériorées. Une pile au milieu du pont en construction à Lacave a été enlevée. Les dégâts sont considérables, les routes et les chemins ont souffert.</p> <p>Très grosse crue du Salat et de tous ses affluents, dégâts énormes à Salau, ravinement et éboulement dans toutes les vallées.</p> <p>Inondation du Salat (6 m).</p>	<p>AD 09 – 7 M 11¹</p> <p>AD 09 – 49 W 18 – 7 M 7²</p>
3- 4 juillet 1897 2-3 octobre 1897	<p>Inondation du Salat (4.00 m) dans le Couserans</p> <p>Plus forte crue après 1875</p>	<p>DDE 09 Pardé 1935 et 1953 AD 09 – 7 M 7⁴</p>
23 mai 1910	Inondation du Salat (2.60 m)	
Octobre 1937	<p>La crue du salat a été particulièrement violente dans le haut Salat.</p> <p>« La rapidité de la crue reste sans exemple dans le St Gironnais. En effet, à 19 h la cote était de 1.20 m et de 3.80 m à 21 h à l'échelle du Salat à coté du pont Neuf contre l'usine du Plagnol soit une montée de 2.60 m en 2 h ».</p>	AD 09 – Zf 142
3 – 4 Février 1952	Inondation du Salat (2.80 m)	<p>DDE 09 AD 09 – 71 E Supp I 5</p>
3 – 4 Février 1963	Inondation du Salat (2.80 m)	<p>AD 09 – 71 E Supp I 5</p>

Dates	Conséquences	Sources
Mai 1977	Inondation du Salat (4.20 m à St Girons aval)	RTM 09 DDE 09 SHC La Dépêche du midi
Octobre 1982	Crue du Salat (2.30 m à St Girons aval). Dans le haut Salat, Couflens et Salau souffrent de dégâts similaires à ceux de la crue d'octobre 1937.	SHC DDE 09
4 – 5 octobre 1992	Inondation du Salat (3.00 m à St Girons aval)	La Dépêche du midi SHC DDE 09

3.2.3. Les débits des cours d'eau

Les valeurs de débit liquide portées dans les tableaux ci-dessous résultent de la synthèse des calculs hydrologiques obtenus à partir des données de la station de Saint Lizier et des données pluviométriques de Saint Girons (Formules de prédétermination de Crupedix, Socose, Gradex, SCS (Soil Conservation Service) et Rationnelle).

Le Salat :

	Le Salat
Aire du bassin versant S.b.v. en km ²	1079
Débit décennal Q10 en m ³ /s	500
Débit centennal Q100 en m ³ /s	800

Les affluents :

	Rau de Niart	Rau de Rieutort	Rau de Marcazeau
Aire du bassin versant S.b.v en km ²	12.26	1.5	2.3
Débit centennal Q10 en m ³ /s	14	2	4
Débit centennal Q100 en m ³ /s	30	4.8	7.5

Ces données de débits **liquides** ne tiennent cependant pas en compte des transports solides, ni des ruptures d'embâcles, constituées par des bois flottés qui accompagnent le plus souvent les forts écoulements.

3.3. Les mouvements de terrain

3.3.1. Les chutes de blocs

Elles peuvent être provoquées par :

- des discontinuités physiques de la roche, les plus importantes étant les multiples fractures qui découpent les falaises et les affleurements rocheux,
- une desquamation superficielle de la roche, résultat d'une altération chimique par les eaux météoriques,
- une action mécanique telle que renversement d'arbres ou des ébranlements d'origine naturelle tels que les séismes, ou artificielle tels que les ébranlements ou les vibrations liés aux activités humaines (circulation automobile, minage, ...),
- par processus thermiques tels que l'action du gel et du dégel, d'hydratation ou de déshydratation de joints interbancaux.

Les diverses instabilités rocheuses font l'objet d'une typologie et d'une classification mentionnées dans le tableau ci-dessous :

0	1dm ³	1m ³	10 ⁴ m ³	10 ⁶ m ³
pierres	blocs	éboulement	éboulement majeur	écroulement catastrophique

3.3.1.1. Les instabilités rocheuses

Elles se manifestent sous forme de falaises constituées de calcaires ou de dolomies apparaissant à cause d'une forte érosion et d'accidents tectoniques. Les affleurements du Plech et de Castéras en bordure de la D 117 sont les plus importants car dépassant les 20 m de haut. La route est donc directement menacée par des écroulements rocheux importants.

Les diverses zones émettrices de chutes de matériels rocheux sont présentés par :

La falaise du Plech et de Castéras

Ces falaises ne sont que très peu visibles de la RD n°117 passant à leur pied car une forte couverture végétale est présente. Ces falaises sont plus ou moins stables et cette stabilité dépend avant tout du degré de fracturation. La fracturation est surtout due au karst se développant dans les calcaires du Jurassique.

3.3.2. Les glissements de terrain

Les glissements de terrain sur la commune de Caumont sont localisés dans les terrains constitués de flyschs le plus souvent altérés, fracturés et très argileux. Les coteaux sont affectés d'une forte pente ainsi que de nombreuses sources, ce qui accélèrent les glissements de terrain.

Il en est ainsi :

- sur les coteaux au sud de la commune. Les nombreux ruisseaux présents modèlent fortement la topographie.

Les détails morphologiques attestant d'une forte potentialité des mouvements de terrain repérables sur le terrain sont les ressauts rocheux sous la ligne de crête, les bombements ou les bourrelets le long des versants, des niches de décollement ou d'arrachement dans les parties les plus raides affectées par la circulation des eaux.

3.3.3. Les affaissements et effondrements

Les formations Jurassique affleurantes sur la commune sont constituées principalement de calcaires karstiques. De nombreuses dolines composent les zones du Tuc , Garros et Picou et Castéras. Des affaissements peuvent se produire à tout moment dans ces zones couvertes d'une dense végétation de buis et chênes verts.

Les karsts sont matérialisés par des dépressions plus ou moins circulaires. De plus des affleurement calcaires entourent les dépressions.

3.3.4. Les retraits et gonflements du sol (Source : GUIDE DE PREVENTION "Sécheresse et Construction", Ministère de l'Environnement, Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, Délégation aux Risques majeurs.)

Remarque : Il s'agit d'un risque d'ordre géotechnique, lié à la nature des sols qui concerne toute l'étendue du territoire communal et dont il doit être tenu compte en particulier dans la réalisation des projets de construction ; il ne fait pas l'objet d'un zonage au titre du présent document.

Les constructions sinistrées sont généralement sur sols argileux, c'est à dire des sols fins, comprenant une proportion importante de minéraux argileux (argiles, glaises, marnes, limons). Ce sont des sols collant lorsqu'ils sont humides, mais durs à l'état desséché. Les **phénomènes de capillarité et surtout de succion** régissent le comportement et les variations de volume des sols face aux variations de contraintes extérieures. Lorsqu'un sol saturé perd de l'eau par évaporation, il diminue de volume proportionnellement à la variation de teneur en eau. En deçà d'une certaine teneur en eau, le sol ne diminue plus de volume et les vides du sol se remplissent d'air. Cependant des désordres peuvent survenir au retour des précipitations par absorption d'eau et gonflement au-delà du volume initial, si certaines conditions d'équilibre du sol ont été modifiées.

Les déformations verticales de retrait ou de gonflement peuvent atteindre et même dépasser 10 %. La profondeur de terrain affectée par les variations saisonnières de teneur en eau ne dépasse guère 1 à 2 m sous nos climats tempérés, mais peuvent atteindre 3 à 5 m, lors d'une sécheresse exceptionnelle ou dans un environnement défavorable.

✓ **Manifestations des désordres liées au comportement des sols en fonction de la teneur en eau.**

Pendant une sécheresse intense, ce sont les **tassements différentiels** (pouvant atteindre plusieurs centimètres) du sol qui provoquent des désordres aux constructions.

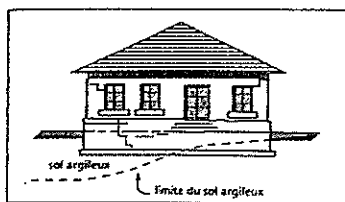


Figure n°1 : Désordres partiels dus à la variation d'épaisseur du sol argileux sensible.

En outre, le retrait des sols peut supprimer localement le contact entre la fondation et le terrain d'assise, entraîner l'apparition de vides et provoquer des concentrations de contraintes et des efforts parasites. Face à ses tassements différentiels, le comportement de la structure dépend de ses **possibilités de déformation**. Lorsque les sols se réhumidifient, ils ne retrouvent pas complètement leur volume antérieur et les fissures des bâtiments ne se referment pas tout à fait. Les

désordres se manifestent dans le gros œuvre par la **fissuration** des structures (enterrées ou aériennes) qui recoupe systématiquement les point faibles (ouvertures dans les murs, les cloisons, les planchers ou les plafonds). et le **déversement des structures** affectant les parties fondées à des niveaux différents.

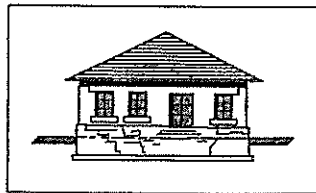


Figure n°2 : Désordres à l'ensemble du soubassement et de l'ossature

Les principaux désordres affectant le second œuvre sont la **distorsion des ouvertures**, le **décollement** des éléments composites, l'**étirement** (compression, étirement des canalisations - eau potable, eaux usées, gaz, chauffage central, gouttières ...)

Les aménagements extérieurs subissent également des désordres du même type que le gros œuvre. Il peut s'agir des dallages et trottoirs périphériques (Fig n° 3), des terrasses et escaliers extérieurs (Fig n° 4), des petits bâtiments accolés (garage, atelier) (Fig n° 5), des murs de soutènement (par ex. descente de garage), des conduites de raccordement des réseaux de distribution, entre le bâtiment et le collecteur extérieur (en l'absence de raccord souple) (Fig n°6).

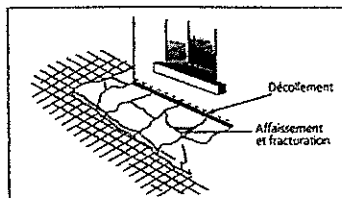


Figure n°3 : Désordres aux dallages extérieurs

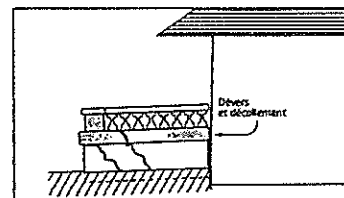


Figure n°4 : Désordres affectant une terrasse

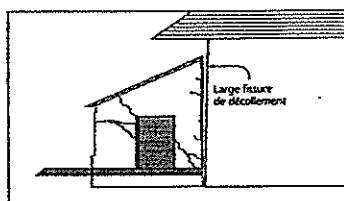


Figure n°5 : Désordres affectant un appentis

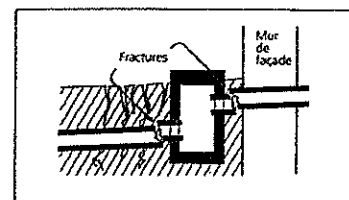


Figure n°6 : Désordres affectant une conduite enterrée

Les variations de teneur en eau saisonnières des terrains argileux sur une pente provoquent leur déplacement vers l'aval. C'est ce **phénomène de solifluxion** qui peut concerner une couche de l'ordre du mètre. La sécheresse ouvrant des fissures aggrave le phénomène. Ce problème concerne également les remblais argileux (Fig n°7).

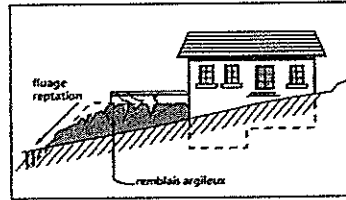


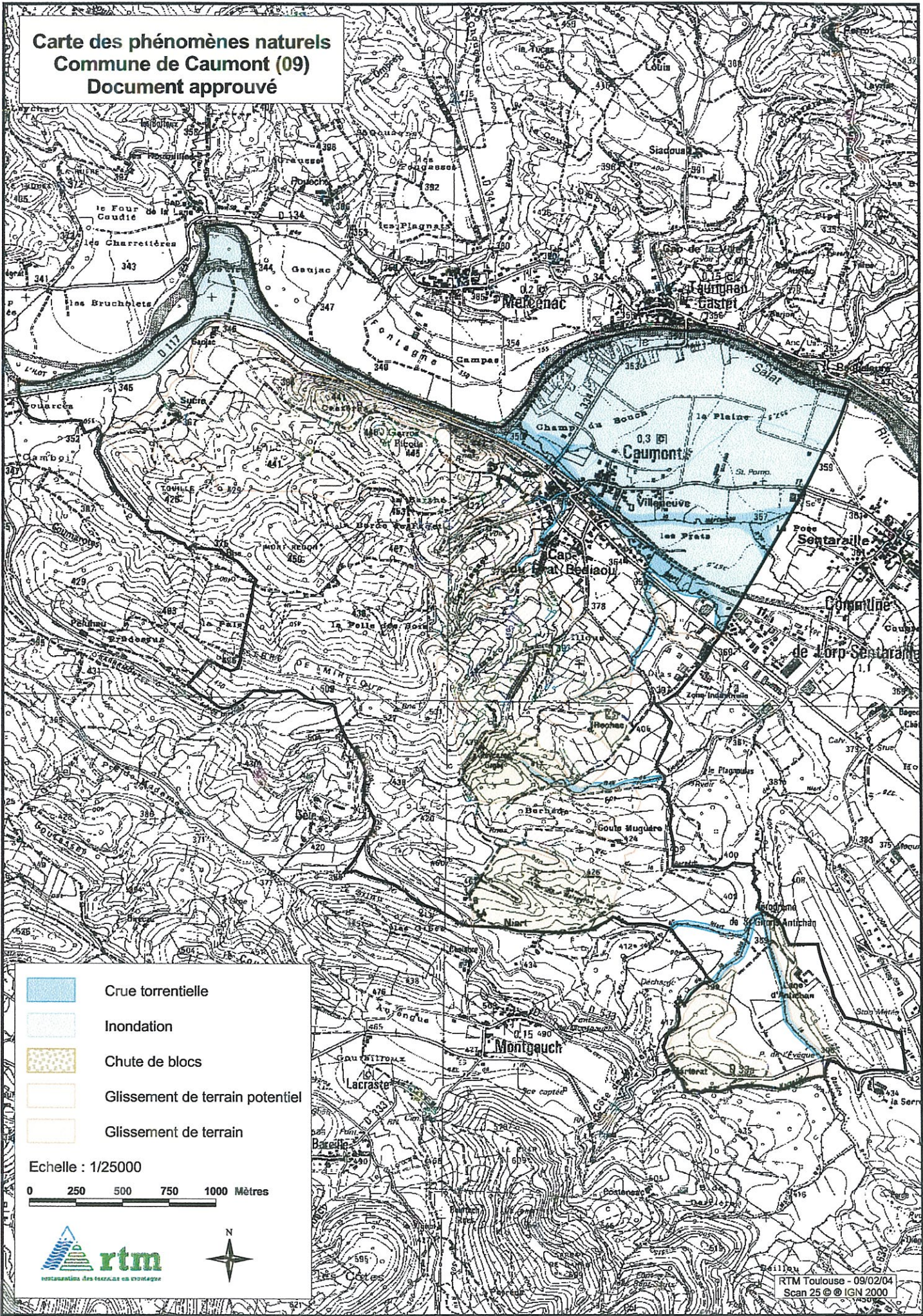
Figure n°7 : Aggravation par la sécheresse de désordres affectant un remblai argileux






3.4. Carte de localisation des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)

Sur un extrait de la carte I.G.N. n° 2047 OT, feuille Saint-Girons au 1/25 000 sont représentés :

- d'une part les événements qui se sont produits d'une façon certaine,
- d'autre part les événements supposés, anciens ou potentiels déterminés par photo-interprétation et prospection de terrain ou ceux mentionnés par des témoignages non recoupés ou contradictoires.

Carte des phénomènes naturels
Commune de Caumont (09)
Document approuvé



-  Crue torrentielle
-  Inondation
-  Chute de blocs
-  Glissement de terrain potentiel
-  Glissement de terrain

Echelle : 1/25000
 0 250 500 750 1000 Mètres



4.1. Définition

En matière de risques naturels, il est nécessaire de faire intervenir dans l'analyse du risque objectif en un lieu donné, à la fois :

- la notion d'intensité du phénomène qui a, la plupart du temps, une relation directe avec l'importance du dommage subi ou redouté ;
- la notion de fréquence de manifestation du phénomène, qui s'exprime par sa période de retour ou récurrence, et qui a, la plupart du temps, une incidence directe sur la "supportabilité" ou "l'admissibilité" du risque. En effet, un risque d'intensité modérée, mais qui s'exprime fréquemment, voire même de façon permanente (ex : mouvement de terrain), devient rapidement incompatible avec toute implantation humaine.

Ainsi l'aléa du risque naturel en un lieu donné peut se définir comme la probabilité de manifestation d'un événement d'intensité donnée.

Dans une approche qui ne peut que rester qualitative, la notion d'aléa résulte de la conjugaison de deux valeurs :

- ✓ *l'intensité du phénomène* : elle est estimée, la plupart du temps, à partir de l'analyse des données historiques et des données de terrain (chroniques décrivant les dommages, indices laissés sur le terrain, observés directement ou sur photos aériennes, etc.) ;
- ✓ *la récurrence du phénomène*, exprimée en période de retour probable (probabilité d'observer tel événement d'intensité donnée au moins une fois au cours de la période de 1 an, 10 ans, 50 ans, 100 ans, ... à venir) : cette notion ne peut être cernée qu'à partir de l'analyse de données historiques (chroniques). Elle n'a, en tout état de cause, qu'une valeur statistique sur une période suffisamment longue. En aucun cas, elle n'aura valeur d'élément de détermination rigoureuse de la date d'apparition probable d'un événement qui est du domaine de la prédiction (évoquer le retour décennal d'un phénomène naturel tel qu'une avalanche, ne signifie pas qu'on l'observera à chaque anniversaire décennal, mais simplement que, sur une période de 100 ans, on a toute chance de l'observer 10 fois).

On notera, par ailleurs, que la probabilité de réapparition (récurrence) ou de déclenchement actif d'un événement, pour la plupart des risques naturels qui nous intéressent, présente une corrélation étroite avec certaines données météorologiques, des effets de seuils étant, à cet égard, assez facilement décelables :

- ✓ hauteur de précipitations cumulées dans le bassin versant au cours des 10 derniers jours, puis des dernières 24 heures, neige rémanente, grêle, ... pour les crues torrentielles,
- ✓ hauteur des précipitations pluvieuses au cours des derniers mois, neige rémanente, pour les instabilités de terrain,

L'aléa du risque naturel est ainsi, la plupart du temps, étroitement couplé à l'aléa météorologique et ceci peut, dans une certaine mesure, permettre une analyse prévisionnelle utilisée actuellement, surtout en matière d'avalanches, mais également valable pour le risque "mouvements de terrain".

En relation avec ces notions d'intensité et de fréquence, il convient d'évoquer également la notion d'extension marginale d'un phénomène.

Un phénomène bien localisé territorialement, c'est le cas de la plupart de ceux qui nous intéressent, s'exprimera le plus fréquemment à l'intérieur d'une "zone enveloppe" avec une intensité pouvant varier dans de grandes limites. Cette zone sera celle de l'aléa maximum.

Au-delà de cette zone, et par zones marginales concentriques à la première, le phénomène s'exprimera de moins en moins fréquemment et avec des intensités également décroissantes. Il pourra se faire, cependant, que dans une zone immédiatement marginale de la zone de fréquence maximale, le phénomène s'exprime exceptionnellement avec une forte intensité ; c'est, en général, ce type d'événement qui sera le plus dommageable car la mémoire humaine n'aura pas enregistré, en ce lieu, d'événements dommageables antérieurs et des implantations seront presque toujours atteintes.

4.2. Echelle de gradation d'aléas par type de risque

En fonction de ce qui a été dit précédemment, nous nous efforcerons de définir quatre niveaux d'aléas pour chacun des risques envisagés : aléa fort - aléa moyen - aléa faible - aléa très faible à nul.

Cette définition des niveaux d'aléas est bien évidemment entachée d'un certain arbitraire. Elle n'a pour but que de clarifier, autant que faire se peut, une réalité complexe en fixant, entre autres, certaines valeurs seuils.

4.2.1. L'aléa "inondations et crues torrentielles"

L'intensité de l'événement peut être caractérisée comme suit :

- ✓ *Intensité faible* : débordement limité avec lame d'eau de hauteur n'excédant pas 0,5 m et vitesse inférieure à 0,5 m/s - peu ou pas d'arrachements de berges avec transports solides - peu ou pas de dépôts d'alluvions - pas de déplacements de véhicules exposés et de légers dommages aux habitations.
- ✓ *Intensité moyenne* : débordement avec lame d'eau de hauteur supérieure à 0,5 m mais n'excédant pas 1 m et vitesse inférieure à 0,5 m/s - pas d'arrachements et ravinements de berges excessifs - assez fort transport solide emprunté surtout au lit du cours d'eau, avec dépôt d'alluvions (limon, sable, graviers) sur une épaisseur inférieure à 1 m - emport des véhicules exposés - légers dommages aux habitations (inondations des niveaux inférieurs).
- ✓ *Intensité forte* : débordement avec lame d'eau de hauteur supérieure à 0,5 m mais n'excédant pas 1 m et vitesse supérieure à 0,5 m/s ou débordement important avec lame d'eau de hauteur supérieure au mètre et vitesse supérieures à 0,5 m/s, très fort courant - arrachements et ravinements de berges importants - fort transport solide et dépôts d'alluvions de tous calibres sur une épaisseur pouvant dépasser le mètre - affouillement prononcé de fondations d'ouvrages d'art (piles, culées de ponts ; digues) ou de bâtiments riverains - emport de véhicules.

Le niveau d'aléa est ensuite défini en croisant pour chaque zone la récurrence prévisible de l'événement (annuelle, décennale, centennale) avec le niveau d'intensité.

Tableau récapitulatif : Aléa "crues torrentielles"

Réurrence Intensité	annuelle	décennale	centennale
Fort	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
moyen	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
faible	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

4.2.2. Aléa "Mouvements de terrain"

Il est représenté par celui des chutes de pierres et/ou de blocs et des glissements de terrain.

4.2.2.1. Aléa "Chutes de pierres et/ou de blocs"

Ce risque est très important à l'aplomb de toute falaise rocheuse ou escarpements. On peut avoir une idée de l'intensité du phénomène naturel en analysant la répartition des blocs (fréquence - dimension) sur un versant exposé. On n'a malheureusement que peu d'éléments d'appréciation de la fréquence (temporelle) de ce phénomène naturel, hormis quelques chroniques locales et de mémoire récente.

Il est toutefois possible de dresser une carte de l'aléa par zones d'aléa décroissant, à partir de la source des décrochements. A noter que les blocs les plus volumineux ont une portée plus longue, une fréquence plus faible, mais un impact plus dommageable : il existe donc une zone marginale où les impacts très dommageables dus aux gros blocs sont peu fréquents : l'aléa reste cependant non négligeable.

Pour permettre d'affiner l'aléa "Chute de pierres et/ou de blocs" des investigations ont été réalisées dans les zones de départ de chutes de blocs prévisibles pour l'acquisition de données :

- géologiques : lithologie, structurale, tectonique,
- géométriques : forme, volume et masse initiale des blocs,
- topographiques : altitude de la zone de départ, profil de la pente et de ses particularités susceptibles de modifier la propagation des éléments déstabilisés ainsi que la végétation présente.

Egalement le nombre de cicatrice de départ de blocs en paroi, le nombre et le volume des blocs à la base du versant ont été notés. Enfin en tenant compte des poids au départ et de la maturité des instabilités, il a été arrêté par zone le niveau d'aléa distingué en : Fort, moyen, faible.

Tableau récapitulatif : Aléa "Chutes de pierres et/ou de blocs"

atteinte Intensité	annuelle	décennale	centennale
Fort	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
moyen	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
faible	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

4.2.2.2. Aléa "glissements de terrain"

Le phénomène "glissements de terrain" ne se laisse pas analyser aisément ; en effet :

- * les phénomènes de glissements de terrain :
 - ✓ sont actifs (révélés) ou potentiels : on parlera dans ce dernier cas d'une sensibilité des terrains, non du phénomène lui-même,
 - ✓ les phénomènes révélés ont des dynamiques variables : ils peuvent être d'évolution très rapide, voire brutale (type décrochement en "coup de cuillère", coulées boueuses ... etc.) ou très lente (type fluage de versant),
- * bien que certains grands glissements de terrain semblent obéir à des phénomènes périodiques de réactivation et d'accalmie, d'une façon générale, les instabilités de terrain ne présentent aucune récurrence,
- * en revanche, ils sont tous évolutifs et de façon régressive.

Le risque dû au glissement de terrain se manifeste donc aussi bien à l'amont qu'à l'aval du phénomène lui-même, de façon active ou potentielle.

Intensité du risque "Glissements de terrain" : on peut définir comme suit trois degrés d'intensité des risques :

- * *Intensité faible* :
 - ✓ déformation lente du terrain (fluage) avec apparition de signes morphologiques de surface (boursoflures), ne concernant que la couche superficielle (profondeur de l'ordre de 1 m). En principe, situation non incompatible avec une implantation immobilière, sous réserve d'examen approfondi et d'une adaptation architecturale,
- * *Intensité moyenne* :
 - ✓ déformation lente du terrain (fluage) sur une plus grande profondeur (de l'ordre de 1 à 3 m), avec apparition de signes morphologiques de désordres plus accusés : fortes boursoflures - amorces de gradins, parfois crevasses, arrachements de surface ... etc. - possibilité de rupture d'équipements souterrains (drains, canalisations, ... etc.) - début de désordres au niveau des structures construites (fissuration ... etc.),
 - ✓ cette situation peut apparaître progressivement dans une zone située à l'amont d'un glissement actif,
- * *Intensité forte* :
 - ✓ déformation plus active du terrain sur une profondeur généralement supérieure à 3 m (5 à 10 m) - signes morphologiques de surface très accusés : fortes boursoflures, gradins, crevasses, décrochements de plusieurs mètres.

Ces glissements peuvent évoluer parfois brutalement en coulées boueuses, laissant apparaître une "niche de décrochement" coupée à vif dans le terrain, avec fortes émergences phréatiques.

En matière de glissements de terrain, la notion de récurrence doit être remplacée par celle d'évolution probable à terme (dynamique lente ou dynamique rapide).

Tableau récapitulatif : Aléa "glissements de terrain"

Evolution Intensité	annuelle	décennale	centennale
Fort	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
moyen	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
faible	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

4.2.2.3. L'aléa "affaissement - effondrement"

La classification de l'aléa "affaissement – effondrement" en terrain karstique peut être définie par des critères techniques:

* Aléa faible:

- Zone d'extension possible de Paléokarst.

* Aléa moyen:

- Zone d'extension possible du Paléokarst au fond des vallées sèches.
- Les dépressions fermées suspectes ou les dolines suspectes.

* Aléa fort:

- Les dépressions fermées ou les fonds des dolines, effondrés ou non.
- Les zones d'effondrements existants, actifs ou fossiles.

4.3. Inventaire des phénomènes naturels et niveau d'aléa des zones du P.P.R. (hors séismes)

Il est présenté sous la forme de tableaux, ci après :

4.3.1. zones directement exposées

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
1	Le Salat	Inondation	La plaine d'inondation fréquente du Salat est bien individualisée sur le terrain. Les événements passés ont modelé cette terrasse avec de nombreux chenaux de crue, signes de fortes vitesses d'écoulement.	Fort
2			Le champ d'expansion de crue du Salat est très étendu sur la commune de Caumont car: - c'est la première grande zone de débordement du Salat depuis l'amont de Saint Girons. - la plaine est extrêmement plane et favorise la diffusion des eaux de débordement.	Moyen
2bis			Cette zone, déjà urbanisée, est comprise dans le champ d'expansion de crue du Salat car le talus le délimitant passe au milieu des habitations en place.	Faible
3	Le village et les plaines de La Tringle et Ourmentas	Inondation	L'inondation de ces secteurs peut-être due à des remontées de nappes. La nature géologique peu perméables des terrains constitue aussi un facteur aggravant. En effet, si le niveau de la nappe est haut, les terrains argilo-limoneux ne permettent pas l'infiltration des eaux météoriques. La présence d'une végétation de type hydrophile sur ces parcelles même en période sèche témoigne d'un niveau d'humidité permanent.	Faible

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
4	Le Niart	Crue torrentielle Inondation	<p>Ce ruisseau qui draine une superficie de bassin versant de 12.3km² est alimenté dans sa partie haute par de nombreux petit talwegs tels que les ruisseaux de Bernero, Marterach, Gabère et La Goutte. La pente de ces ruisseaux est forte et une érosion intense affecte les terrains encaissants.</p> <p>Le Niart après avoir traversé la commune voisine de Lorp débouche sur Caumont au niveau de la Fromagerie Faup.</p> <p>En aval, sa pente faible ainsi que son lit mineur peu profond entraînent des débordements latéraux fréquents sur la plaine.</p> <p>Les maisons situées en rive droite en amont du pont de la voie communale peuvent, comme par le passé, être affectées par des débordements du Niart en période de crue. Le ponceau présente une section insuffisante ainsi qu'une forte vulnérabilité à la formation d'embâcles. La zone inondable est très étroite et il n'y a pas d'accès de secours.</p> <p>Les eaux de débordements empruntent le passage inférieur sous la voie ferrée.</p> <p>Puis son lit est bien marqué jusqu'à sa confluence avec le Marcazeau le long de la voie ferrée. Dans ce secteur, des dépôts de bois peuvent être emportés lors d'une montée des eaux et constituer un embâcle au droit des ouvrages situés en aval.</p> <p>Après le pont de la voie communale, le lit majeur du Niart est bien marqué est s'inscrit dans la plaine inondable du Salat.</p>	Fort
5			<p>Un débordement du Niart au niveau du petit ponceau situé en limite de commune avant la fromagerie Faup est prévisible. De plus une forte érosion affecte la rive gauche en amont de la fromagerie. Le Niart peut donc déborder sur les bâtiments et le long de la RD 117.</p>	faible

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
6	Le Marcazeau	Crue torrentielle Inondation	<p>Ce ruisseau de plaine possède une faible pente. Ses débordements latéraux sont fréquents.</p> <p>Au niveau du village, il longe la voie ferrée et est encaissé. En période de crue, il reçoit une partie des eaux du Niart qui arrivent par le passage inférieur de la voie ferrée. Les jardins en rive droite du ruisseau ont déjà été inondés.</p> <p>Au niveau de la confluence entre le Niart et le Marcazeau, les débordements sont aggravés par le pont de la voie communale qui franchit le Niart. Il provoque un exhaussement du niveau d'eau en crue qui se répercute à l'amont sur le ruisseau du Marcazeau.</p>	Fort
7			<p>Le débordement décrit précédemment emprunte aussi la route traversant le village. Les maisons situées de part et d'autre de celle-ci ont déjà été inondées par de faibles hauteurs d'eau.</p>	faible
8	Fossé de La Dèlère	Inondation	<p>Ce dernier affluent du Niart draine les eaux météoriques. Il s'étale en crue au sortir des zones habitées car son lit est encombré. Une maison construite en contrebas par rapport à ce fossé est inondée.</p>	Fort
9	Ruisseau de Rieutort	Crue torrentielle	<p>Ce ruisseau prend sa source au fond des combes de Garou et Bernero et débouche avec une forte vitesse sur le plat de Reyachac. De forts débordements peuvent avoir lieu en rive gauche. Les zones sont très humides voir marécageuses.</p>	Fort
10	Roquos et Coume de Garou	Glissement de terrain	<p>Cette zone englobe deux glissements de terrain marqués par une forte pente, une succession de bourrelets et une humidité constante.</p>	Fort
11	Reyachac	Glissement de terrain	<p>Ces prés sont légèrement pentus et déformés. Les terrains argileux les composants possèdent une forte capacité de rétention d'eau.</p>	Faible
12			<p>Cette combe est très déformée par un glissement de terrain actif.</p>	Fort

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
13	Illous Cazelasses	Glissement de terrain	Ces terrains aussi bien utilisés en pâtures ou boisés présentent des signes de déformations importants tels que des arrachements et des loupes de glissements. Leur nature argileuse et leur forte teneur en eau leur confèrent une aptitude au glissement.	Moyen
14	Illous	Glissement de terrain	Les terrains bordant le talweg d'Illous sont pentus et déformés. La nature très argileuse et la forte teneur en eau du sol provoquent des arrachements.	Fort
15	Costos	Glissement de terrain	Ce coteau très argileux présente de fortes pentes et une grande aptitude au glissement malgré la couverture forestière.	Fort
16	Costos	Crue torrentielle	Le talweg de Costos ne fonctionne que lors d'épisodes pluvieux. Des chenaux modelés par les crues sont visibles sur la parcelle 509.	Fort
17	Talus de Lias	Glissement de terrain	Ce talus formé de matériaux très meubles, haut de 5 à 10 m, est très instable et de nombreuses sources apparaissent en son pied.	Fort
18	Talus du chemin de Caméro	Glissement de terrain	Ce talus est affecté de déformations et de petits arrachements superficiels en amont et aval du chemin.	Fort
19	Ruisseau du Cagomil	Crue torrentielle	Ce ruisseau est peu marqué dans sa partie haute. Au niveau du chemin il est busé mais peut déborder et s'étaler en aval du chemin de Caméro. Son cheminement se poursuit sous le coteau puis il traverse la route. Lors de fortes précipitations, il envahit le fossé en bordure de la RD117 et les parcelles en aval de la route avant de se jeter dans le Niart.	Fort
20	Falaise du Plech	Chutes de blocs	La falaise ne dépasse pas 100m de hauteur et surplombe la RD117 sur 600m. Des chutes de blocs sont à craindre sur la route malgré une végétation dense.	Fort

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
21	Garros et Picous Sariou	Glissement de terrain Affaissement	Derrière la falaise du Plech, une épaisse forêt de buis et d'arbustes recouvre des terrains rocheux composés de calcaire. Le calcaire Urgonien bréchiques est affecté de phénomènes karstiques impossibles à cartographier mais pouvant provoquer des affaissements. De plus, des intercalations de marnes sont susceptibles de glisser si elles affleurent dans les pentes.	Moyen
22	Tuc	Glissement de terrain	La pente assez forte ainsi que la nature argileuse des sols confèrent aux terrains une aptitude certaine aux glissements. De plus de nombreux écoulements d'eau venant des terrains au dessus augmente ce risque.	Moyen
23	Ruisseau de Sucre et de Baux	Crue torrentielle	Les talwegs sont très marqués et érodent fortement les terrains meubles. En pied de versant, les eaux stagnent sur les parcelles en légère dépression.	Fort
24	Gaujac	Glissement de terrain	Ces parcelles sont très humides et réceptionnent les glissements venant du Tuc. Le talus sous le hameau est pentu et déformé.	Fort
25	Barche	Glissement de terrain	Cette zone fortement pentue présente de nombreux indices de glissement de terrain.	Fort
26	Barche	Glissement de terrain	Ces terrains argilo-calcaire sont soumis à une pente forte. Le rocher étant affleurant, seules les argiles de surface peuvent fluer.	faible
27	Bemero, Rioutort, Goute Muguère	Glissement de terrain	Ces deux vallons présentent les mêmes caractéristiques : pente moyenne, zones humides, signes de fluage superficiel.	faible
28	Malo Garbo, Niart d'en haut	Glissement de terrain	Ce vallon est fortement affecté par un glissement de terrain actif. De nombreuses résurgences se remarquent au pied du bourrelet. De plus, de petits avens se forment fréquemment dans les prés.	Fort
29	Lane d'Antichan	Glissement de terrain	Sous la bâtisse, le talus est boursoufflé et de nombreuses venues d'eau se remarquent et forment une zone très humide en pied.	Fort

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
30	Lane d'Antichan	Glissement de terrain	Ces terrains sont peu affectés par des signes de glissement mais leur nature argileuse et leur pente leur confèrent une aptitude au glissement.	faible
31	Plat de Lias	Glissement de terrain Zone humide	Le pied du talus de Lias correspond à une zone plate réceptionnant les eaux de ruissellement. Une forte zone humide parsemée de joncs compose ces parcelles.	Moyen
32	Ruisseau de Cazelasses	Crue torrentielle	Dans sa partie haute, ce ruisseau est encaissé. Son bassin versant est inférieur au km ² et est constitué de terrains argileux peu perméables. Son tracé est marqué au niveau de l'espace vert jouxtant le terrain de football.	Fort
33			En rive gauche au dessus des premières maisons, le ruissellement dans les cours intérieures est du à une pente forte ainsi qu'à l'imperméabilité des terrains. Ces eaux ne rejoignent le cours d'eau qu'au niveau du passage busé en contrebas sous la route. La section est limitée et le débordement se fera en aval de la route, sur la place du village.	faible
34	Ruisseau de Barche	Crue torrentielle	Ce ruisseau parcourt un fond de vallée encaissée. Il ne répond que lors d'épisodes pluvieux. Le sous dimensionnement du busage à l'entrée des zones urbanisées entraîne un débordement plus important sur le centre du village. De plus, les eaux de ruissellement venant du chemin de Castéras sont accélérées par la pente et la chaussée bétonnée.	Fort
35			La conjugaison de ces deux phénomènes entraîne une inondation du parking attenant au café, de la RD117 et des maisons situées en contrebas de celle-ci. La zone de débordement rejoint celle du ruisseau de Cazelasses.	faible

4.4. Carte des aléas des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)

Sur un extrait de la carte I.G.N., feuille au 1/10 000, et à partir du tableau précédent sont représentés les niveaux d'aléas des différentes zones du P.P.R. à l'intérieur du périmètre d'étude :

Légende (* voir carte ci-contre)

Type de phénomènes naturels prévisibles	Niveau d'aléa par type de phénomènes naturels prévisibles		
	FORT	moyen	faible
inondations	I1	I2	I3
<i>Crues torrentielles</i>	C1	C2	C3
Mouvements de terrain			
<i>Glissements de terrain</i>	G1	G2	G3
<i>Chutes de blocs</i>	P1	P2	P3
<i>Effondrement, affaissement</i>	F1	F2	F3

5. ENJEUX et VULNERABILITE

5.1. Définition

Les enjeux sont liés à la présence d'une population exposée, ainsi que des intérêts socio-économiques et publics présents.

L'appréciation des enjeux et de leur vulnérabilité résulte principalement de la superposition de la carte des aléas et des occupations du sol, actuelles et projetées. Elle ne doit pas donner lieu à des études quantitatives.

L'identification des enjeux et de leur vulnérabilité est une étape clef de la démarche qui permet d'établir un argumentaire clair et cohérent pour la détermination du zonage réglementaire et du règlement correspondant.

5.2. Evaluation des enjeux et Niveau de vulnérabilité par type de risques

L'évaluation des enjeux et leur niveau de vulnérabilité sont appréciés à partir des facteurs déterminants suivants :

- pour les enjeux humains : le nombre effectif d'habitants, le type d'occupation (temporaire, permanente, saisonnière), et la vulnérabilité humaine qui traduit principalement les risques de morts, de blessés, de sans-abri,
- pour les enjeux socio-économiques : le nombre d'habitations et le type d'habitat (individuel isolé ou collectif), le nombre et le type de commerces, le nombre et le type d'industries, le poids économique de l'activité, et la vulnérabilité socio-économique qui traduit les pertes d'activité, voir de l'outil économique de production,
- pour les enjeux publics : les infrastructures et réseaux nécessaires au fonctionnement des services publics, et la vulnérabilité d'intérêt public qui traduit les enjeux qui sont du ressort de la puissance publique, en particulier : la circulation, les principaux équipements à vocation de service public.

5.2.1. Les inondation et les crues torrentielles

Secteur de (n° de zone)	Niveau de vulnérabilité humaine	socio-économique	d'intérêt public	Total
Le Salat (1)	faible	faible	faible	Faible
Le Salat (2)	moyen	faible	moyen	Moyen
Le Salat (2bis)	moyen	moyen	moyen	Moyen
Le village, la plaine, Tringle, Ourmentas, les Prats (3)	moyen	moyen	moyen	Moyen
Le Niart (4)	fort	fort	fort	Fort
Le Niart (5)	moyen	moyen	moyen	Moyen
Le Marcazeau (6)	fort	moyen	moyen	Fort

Secteur de (n° de zone)	Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Le Marcazeau (7)		moyen	moyen	moyen	Moyen
Fossé de la Dèlère (8)		faible	faible	faible	Faible
Ruisseau de Rieutort (9)		faible	faible	faible	Faible
Costos (16)		faible	moyen	faible	Moyen
Ruisseau du Cagomil (19)		faible	moyen	moyen	Moyen
Ruisseau de Sucre et de Baux (23)		faible	faible	moyen	Moyen
Ruisseau de Cazelasses (32)		moyen	moyen	moyen	Moyen
Ruisseau de Cazelasses (33)		moyen	moyen	moyen	Moyen
Ruisseau de Barche (34)		moyen	moyen	moyen	Moyen
Ruisseau de Barche (35)		moyen	moyen	moyen	Moyen

5.2.2. Les mouvements de terrain

5.2.2.1 Les chutes de blocs

Secteur de (n° de zone)	Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Falaise du Plech (20)		moyen	moyen	moyen	Moyen

5.2.2.2. Glissements de terrain

Secteur de (n° de zone)	Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Roquos et Coume de Garou (10)		faible	faible	faible	Faible
Reychac (11)		faible	faible	faible	Faible
Reychac (12)		faible	faible	faible	Faible
Illous, Cazelasses (13)		faible	faible	faible	faible
Illous (14)		faible	faible	faible	Faible
Costos (15)		faible	faible	faible	Faible
Costos (16)		faible	faible	faible	Faible

Secteur de (n° de zone)	Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Talus de Lias (17)		faible	faible	faible	Faible
Talus du chemin de Camero (18)		faible	faible	faible	Faible
Garros et Picous, Sarriou (21)		faible	faible	faible	Faible
Tuc (22)		faible	faible	faible	Faible
Gaujac (24)		faible	faible	faible	Faible
Barche (25)		faible	faible	faible	Faible
Barche (26)		faible	faible	faible	Faible
Bernero, Rieutort, Goute Muguère (27)		faible	faible	faible	Faible
Malo Garbo, Niart d'en Haut (28)		moyen	faible	faible	Moyen
Lane d'Antichan (29)		moyen	moyen	moyen	Moyen
Lane d'Antichan (30)		faible	faible	faible	Faible
Plat de Lias (31)		moyen	faible	faible	Moyen

6. LES RISQUES NATURELS

On entend par risques naturels, la manifestation en un site donné d'un ou plusieurs phénomènes naturels, caractérisés par un niveau d'intensité et une période de retour, s'exerçant ou susceptibles de s'exercer sur des enjeux, populations, biens et activités existants ou à venir caractérisés par un niveau de vulnérabilité.

Le tableau ci-après donne, par croisement du niveau d'aléa avec le niveau de vulnérabilité, le niveau de risque naturel des zones directement exposées du P.P.R.

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Niveau d'aléa	Niveau de vulnérabilité	Niveau de risque
1	Le Salat	Inondation	Fort	Faible	Fort
2	Le Salat	Inondation	Moyen	Moyen	Fort
2bis	Le Salat	Inondation	Faible	Moyen	Moyen
3	Le Village et les plaines de La Tringle et Ourmentas	Inondation	Faible	Moyen	Moyen
4	Le Niart	Crue torrentielle, inondation	Fort	Fort	Fort
5	Le Niart	Crue torrentielle, inondation	faible	Moyen	faible
6	Le Marcazeau	Crue torrentielle, inondation	Fort	Fort	Fort
7	Le Marcazeau	Crue torrentielle, inondation	faible	Moyen	faible
8	Fossé de la Dèlère	Inondation	Fort	Faible	Fort
9	Ruisseau de Rieutort	Crue torrentielle	Fort	Faible	Fort
10	Roquos et Coume de Garou	Glissement de terrain	Fort	Faible	Fort
11	Reychac	Glissement de terrain	Faible	Faible	Moyen

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Niveau d'aléa	Niveau de vulnérabilité	Niveau de risque
12	Reychac	Glissement de terrain	Fort	Faible	Fort
13	Illous, Cazelasses	Glissement de terrain	Moyen	Faible	Moyen
14	Illous	Glissement de terrain	Fort	Faible	Fort
15	Costos	Glissement de terrain	Fort	Faible	Fort
16	Costos	Crue torrentielle	Fort	Faible	Fort
17	Talus de Lias	Glissement de terrain	Fort	Faible	Fort
18	Talus du chemin de Camero	Glissement de terrain	Fort	Faible	Fort
19	Ruisseau de Cagomil	Crue torrentielle	Fort	Moyen	Fort
20	Falaise du Plech	Glissement de terrain	Fort	Moyen	Fort
21	Garros et Picous, Sarriou	Glissement de terrain	Moyen	Faible	Moyen
22	Tuc	Glissement de terrain	Moyen	Faible	Moyen
23	Ruisseau de Sucre et de Baux	Crue torrentielle	Fort	Moyen	Fort
24	Gaujac	Glissement de terrain	Fort	Faible	Fort
25	Barche	Glissement de terrain	Fort	Faible	Fort
26	Barche	Glissement de terrain	faible	Faible	faible
27	Bemero, Rieutort, Goute Muguère	Glissement de terrain	faible	Faible	faible
28	Malo Garbo, Niart d'en haut	Glissement de terrain	Fort	Moyen	Fort

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Niveau d'aléa	Niveau de vulnérabilité	Niveau de risque
29	Lane d'Antichan	Glissement de terrain	Fort	Moyen	Fort
30	Lane d'Antichan	Glissement de terrain	Moyen	Faible	Moyen
31	Plat de Lias	Glissement de terrain	Moyen	Moyen	Moyen
32	Ruisseau de Cazelasses	Crue torrentielle	Fort	Moyen	Fort
33	Ruisseau de Cazelasses	Crue torrentielle	faible	Moyen	faible
34	Ruisseau de Barche	Crue torrentielle	Fort	Moyen	Fort
35	Ruisseau de Barche	Crue torrentielle	faible	Moyen	faible Modification :



PREFECTURE DE L'ARIEGE

Commune de **CAUMONT**

(N° INSEE : 09-03-16-086)

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

- P.P.R. -

Livret 1

Rapport de présentation



Prescription : 12 septembre 2001

Elaboration : Novembre 2001

DOCUMENT APPROUVE